

LE MARCHÉ MEXICAIN

- ◆ En mars 1988, le Mexique a adopté une loi fédérale sur l'équilibre écologique et la contamination environnementale, qui établit des règles strictes de protection de l'environnement. Le gouvernement se montre déterminé à appliquer ces dispositions législatives.
- ◆ L'accent mis sur le respect des règlements en matière d'environnement et l'intensification des pressions publiques ont contribué à un accroissement de la demande de sources différentes d'équipement antipollution et de services connexes.
- ◆ En 1992, le marché global est évalué à 300 millions de dollars. Douze pour cent des produits et des services en ce domaine sont importés, soit un total de 36 millions de dollars. Selon les prévisions, le marché connaîtra une croissance annuelle moyenne de 15 p. 100 d'ici l'an 2000.

PERSPECTIVES CANADIENNES D'EXPORTATION AU MEXIQUE

- ◆ Techniques d'élimination des déchets solides
- ◆ Services de consultation sur les déchets inoffensifs et dangereux
- ◆ Services d'ingénieurs-conseils
- ◆ Services d'épuration
- ◆ Traitement des eaux résiduaires
- ◆ Services de remise en valeur de l'environnement
- ◆ Équipement de filtration et d'épuration

QUESTIONS COURANTES

Qu'apportera l'accord de coopération environnementale conclu en 1990 entre le Canada et le Mexique à l'industrie de l'équipement et des services environnementaux?

L'accord insiste sur la formation technique et la remise en valeur de l'environnement. Il ouvre donc des débouchés à l'industrie canadienne au Mexique. Les projets entrepris comprennent des études de remise en valeur des sites d'entassement des déchets industriels et municipaux, l'approvisionnement en eau potable, le nettoyage du lac Chapala et l'élaboration de projets bilatéraux et trilatéraux portant sur les oiseaux migrateurs, les marécages et la formation en environnement, ainsi que sur le nettoyage des cours d'eau frontaliers.